

# PROGRAMME CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP2) DUREE : 67 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

## INTITULÉ DE LA FORMATION

Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 2

## CODE RNCP

RS5641

## CODE(S) NSF

**344** : Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

## OBJECTIF DE FORMATION

### Objectifs de la formation SSIAP 2

La formation SSIAP 2 a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances nécessaires afin d'assurer la prévention des incendies, la sécurité des personnes et la protection des biens au sein des ERP (Établissements Recevant du Public) et des IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité au travail, notamment en matière de sécurité incendie ;
- Manager une équipe de sécurité incendie ;
- Former le personnel en matière de sécurité contre l'incendie ;
- Assurer la prévision technique, dans le respect de la réglementation en vigueur (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis de feu, etc.) ;
- Assurer l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- Porter assistance aux personnes au sein des établissements d'exercice ;
- Assurer la direction du poste de sécurité lors des sinistres ;

Gérer les situations conflictuelles

## SECTEURS D'ACTIVITES

Le **SSIAP2** exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneur ordre).

**Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :**

- Immeubles de Grande Hauteur (**IGH**)
- Immeuble de très Grande Hauteur (**ITGH**)
- Etablissement recevant du Public (**ERP**) : Grand rassemblement, manifestations culturelles, Hôtels, Sites hospitaliers, Centres commerciaux, Aéroports, gares et transports, etc.....
- Etablissement Recevant des Travailleurs (**ERT**) : Sites industriels ou tertiaires, etc....

## PUBLIC VISE

- Être agent de sécurité incendie (SSIAP 1) en fonction et souhaiter évoluer vers un poste de chef d'équipe en sécurité incendie

## PRE-REQUIS

- Être titulaire du SSIAP 1, Justifier d'au moins **1 607 heures** d'exercice en tant qu'agent de sécurité incendie (ERP, IGH ou bâtiment relevant du code du travail) durant les **24 derniers mois**
- Être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 en cours de validité
- Fournir un certificat médical validé par un médecin (formulaire à retirer au secrétariat du centre)
- Pour les personnes de plus de 45 ans, un bilan cardiaque est recommandé en plus

- Le diplôme SSIAP 1 doit être en cours de validité. Si ce n'est pas le cas, un **recyclage** ou une **remise à niveau** SSIAP 1 est nécessaire au préalable.

## DUREE DE LA FORMATION

**67 heures** (hors examen)

## EFFECTIF MINIMUM ET MAXIMUM :

De **5 personnes** minimum à **12 personnes** maximum en présentiel et **3 personnes** en Représentations : **Totales 15 personnes**

## PROGRAMME DE LA FORMATION

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIRS	DUREE
<p><b>1<sup>ère</sup> partie</b></p> <p><b>Rôles et missions du chef d'équipe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'équipe de sécurité</li> <li>- Management de l'équipe de sécurité</li> <li>- Organisation d'une séance de formation</li> <li>- Gestion des conflits</li> <li>- Evaluation de l'équipe</li> <li>- Information de la hiérarchie</li> <li>- Application des consignes de sécurité</li> <li>- Gestion des incidents techniques</li> <li>- Délivrance des permis de feu</li> </ul>	38h
<p><b>2<sup>ème</sup> partie</b></p> <p><b>Manipulation des systèmes de sécurité incendie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de détection incendie</li> <li>- Système de mise en sécurité incendie</li> <li>- Installation fixes d'extinction automatique</li> </ul>	10h
<p><b>3<sup>ème</sup> partie</b></p> <p><b>Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlementation du code du travail</li> <li>- Commissions de sécurité et commissions d'accessibilité</li> </ul>	6h
<p><b>4<sup>ème</sup> partie</b></p> <p><b>Chef du poste central de sécurité en situation de crise</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du Poste Central de Sécurité</li> <li>- Conseils Techniques aux Services de Secours</li> </ul>	16h

## METHODES PEDAGOGIQUES ADAPTEES A LA FORMATION

### METHODES THEORIQUES :

Ces méthodes visent à transmettre les connaissances indispensables pour comprendre le rôle et les responsabilités d'un agent SSIAP2 :

- Cours magistraux structurés
- Études de cas et analyse de situations (gestion de crise)
- Exercices de mise en situation des épreuves orales
- Débriefing et coaching personnalisé

### MOYENS PEDAGOGIQUES HUMAINS

Nos intervenants (formateurs) sont qualifiés :

- D'un Diplôme SSIAP 3 et disposent des compétences en sécurité incendie
- Des Professionnels expérimentés en sécurité incendie, ERP et IGH en fonction

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

- Nos Intervenants sont spécialisés (secourisme, prévention incendie)

## ÉVALUATIONS FORMATIVES

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués afin de mesurer leur progression.

Évaluations utilisées :

- Mesurer l'**acquisition des connaissances théoriques** et pratiques au fur et à mesure de la formation.
- Identifier les **lacunes et besoins de renforcement** avant l'évaluation certificative.
- Préparer les stagiaires à l'**épreuve pratique (gestion de crise lors d'un sinistre, l'oral et le QCM d'entraînement)**.
- Développer la **capacité à encadrer une équipe SSIAP1 et gérer une situation d'urgence**.

Préparer le stagiaire à la fonction de chef d'équipe SSIAP2.

## MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 et ses textes modificatifs

La validation de la formation d'un **chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 2)** repose sur **deux épreuves organisées devant trois jurys** conformément à la réglementation.

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
<b>Ecrite</b>	QCM de <b>40</b> questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
<b>Orale</b>	Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection).	15 min	Epreuve évaluée apte / inapte	Le jury devra principalement évaluer la pertinence technique des propos de la séquence pédagogique.  L'aptitude à la pédagogie ne doit pas être le seul critère d'élimination.
<b>Pratique</b>	Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.	20 min	Epreuve évaluée apte / inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation
<b>Remarques</b>	Les épreuves orales et pratiques pourront se dérouler en simultané. Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes qu'il aura obtenues. Seuls 12 candidats pourront être présentés à un même examen.			
<b>Certification</b>	Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.  <b>Lors de la 1<sup>ère</sup> présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.</b>			

## LE TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES SONT LES SUIVANTS :

- Chef d'équipe sécurité incendie, responsable d'équipe dans les établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grandes Hauteurs (IGH)
- Agent de sécurité incendie (SSIAP1)

## FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

- Sécurité et surveillance privées **K1203**

## ÉVOLUTION DE CARRIERE

Avec l'expérience, un SSIAP 2 peut évoluer vers :

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

- ✚ SSIAP 3 : chef de service sécurité incendie (**36 mois** en tant que **SSIAP2** ou avoir **un niveau 4** Minimum (Niveau BAC)
- ✚ Jury en sureté (APS et A2SP)
- ✚ Formateur SSIAP1 et SSIAP2
- ✚ Responsable d'exploitation en sécurité

Management de sécurité privée

## MODALITES D'INSERTIONS :

**Accompagnement post-formation personnalisé** : nous vous aidons à rédiger un CV percutant, à vous préparer aux entretiens et à accéder à des offres d'emploi exclusives grâce à notre **groupe WhatsApp** dédié avec nos entreprises partenaires.

## MOYENS TECHNIQUES

### Salle de formation

- Salle équipée pouvant accueillir les stagiaires
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou paperboard
- Supports pédagogiques (diaporama, livrets stagiaires)

### Matériel de sécurité incendie

Pour les démonstrations et exercices pratiques :

- Poste centrale de sécurité équipé
- Extincteurs auxiliaire et permanente en coupe pédagogiques (eau, CO<sub>2</sub>, poudre)
- Robinets d'incendie armés (RIA) alimenté a eau
- Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- Système de sécurité incendie (SSI) catégorie A équipé de voyants et d'alarme avec temporisation
  - \* Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)
  - \* Déclencheurs manuels (DM)
  - \*Dispositif Actionné de sécurité DAS (Porte coupe-feu, Clapet Coupe-Feu et Volet désenfumage) équipé de son système de déclenchement.
- Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)
- QUIZBOX d'entraînement pour le QCM avant l'examen
- Interphone
- Générateur de Fumé non toxique
- Contrôleur de ronde et les pointeaux installés dans tous le centre de formation.
- DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé)

### Matériel pour exercices pratiques

- Bac à feu écologique **pour manipulation des extincteurs**
- Radio, téléphone urbain et ligne Directe (factice) d'intervention
- Plan d'évacuation et plans d'intervention
- Main courante **papier et Electronique**
- Différents documents (Permis de feu, classeurs de consigne, Registre de sécurité, Registre de badge, Registre de clés...)

Matériel de secourisme conformes au code du travail

## MODALITES DE FINANCEMENT (Nous contacter)

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du candidat : financement personnel, France Travail, prise en charge par l'entreprise ou utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

- Téléphone : +33 7 66 32 45 44 /
- Site web : <https://www.ifps-formation.fr>
- Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

## LIEU DE FORMATION

**Adresse IFPS Formation** : 10 avenue Réaumur – 92140 CLAMART France (Bâtiment ACMO PARC 1<sup>er</sup> étage)

## ACCES

### En transport en commun

#### Depuis Paris (ex. Porte de Châtillon – 14<sup>e</sup> arr.)

- Prendre le **Métro ligne 13** direction **Châtillon – Montrouge**
- Descendre à la station **Châtillon – Montrouge**
- Prendre le **Tramway T6** direction **Viroflay-Rive Droite**
- Descendre à l'arrêt **Soleil Levant / Mail de la Plaine**
- Marcher **5 minutes** jusqu'au **10 avenue Réaumur**

#### Depuis Clamart centre

- Bus 194 ou 195 → arrêt **Soleil Levant / Avenue Réaumur**
- À pied : environ **5 minutes** jusqu'au centre

## ACCESSIBILITE

- Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE**, téléphone : **07 61 73 20 10**
- Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (Physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

